

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 décembre 2023
N° 68**

OBJET : Demande de subvention pour équipement informatique.

**Date de la convocation :
05/12/2023**

L'an deux mil vingt-trois, et le vendredi 08 décembre, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} Adjoint.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15**

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 15**

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

**Nombre de membres
présents : 08**

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Madame ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie.

**Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA
Jean-Dominique**

Le Président expose que compte tenu de la vétusté du système de communication informatique de la commune, il est nécessaire de renouveler pour le bon fonctionnement administratif et comptable de la Collectivité certains postes informatiques.

Considérant que la Société AROBASE propose le devis suivant :

- Système de sauvegarde : 4 866,00 euros HT
- Fourniture de postes informatiques : 4 425,00 euros HT
- TTC : 11 149,20 euros

Le Président propose le plan de financement suivant :

- Etat (DETR) : 40% 3 716,40 euros HT
- CDC : 40% 3 716,40 euros HT
- Commune : 20% 1 858,20 euros HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour adopte la demande de subvention.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA